

## ⇒ Le point sur les aides

### ▪ **CCI Paris IDF**

Avec le dispositif "CCI Urgence Entreprise", la CCI Paris Ile-de-France accompagne les chefs d'entreprises et les commerçants dans la gestion de crise liée au Coronavirus : chômage partiel, relations clients/fournisseurs, télétravail, report de charges sociales et fiscales, aide au montage de dossier d'aides...

**Numéro d'urgence** : 01 55 65 44 44 (service gratuit + tarif appel local)

[urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr](mailto:urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr)

<http://www.cci-paris-idf.fr/>

**Pour en savoir +** : <https://lnkd.in/gP7p8RT>

### ▪ **CCI Val d'Oise**

Restons confinés mais pas isolés !

La communauté des entreprises du #Madein95 met en place une chaîne de solidarité pour rapprocher les entreprises du territoire afin de trouver ensemble des solutions, des réponses et de l'aide.

**Pour en savoir +** : <https://bit.ly/madein95>

### ▪ **Directe IDF**

En Ile-de-France, la cellule de continuité économique de la Direccte est joignable préférentiellement par mail. Les agents vous renseigneront au besoin sur les mesures décrites ci-dessous.

**Contacts** : 06 10 52 83 57 ; [idf.continuite-eco@dirrecte.gouv.fr](mailto:idf.continuite-eco@dirrecte.gouv.fr) ;

**Pour en savoir +** : <http://idf.dirrecte.gouv.fr/Coronavirus-accompagnement-des-entreprises-impactees>

### ▪ **BPI France (faciliter la trésorerie)**

Bpifrance a activé un plan de soutien à destination des TPE et PME touchées pour préserver votre trésorerie en vue d'un bon redémarrage de votre activité :

- Octroi de la garantie Bpifrance, qui voit sa quotité portée à 70%, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par les conséquences du Coronavirus.
- Prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement, pour accompagner les réaménagements opérés par les banques, sans frais de gestion.
- Réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance, sur demande motivée par le contexte.

**Numéro vert** : 0 969 370 240 et formulaire de demande en ligne [ICI](#)

**Pour en savoir +** : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

[Brochure COVID-19 Prêt Atout.pdf](#)

[Brochure COVID-19 Fonds de garantie « Ligne de crédit confirmé ».pdf](#)

### ▪ **Conseil Régional d'Île de France**

La Région a réuni les acteurs économiques pour étudier avec eux les mesures de soutien aux PME et aux filières qui vont être très touchées. Il a été décidé de mettre en place un plan d'urgence pour les PME :

Accélération du paiement pour les PME (moins de 30 jours).

Faciliter l'accès massif aux prêts bancaires à hauteur de plus de 1 milliard d'euros grâce à son Fonds de garantie Bpifrance (700 millions d'euros de nouveaux prêts garantis à 80% jusqu'à 6 millions d'euros. Prêt jusqu'à 7 ans), et grâce à l'élargissement de Back'up Prévention à toutes les PME touchées par le coronavirus qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires. La Région demandera aussi à Bpifrance de passer ce prêt à taux zéro (contre 3,8% aujourd'hui). Rappel : prêt Bpifrance couplé à un prêt bancaire. Prêt d'un montant de 35.000 à 400.000 € sans garantie personnelle. Objectif : 5.000 PME aidées très rapidement.

Pack relocalisation avec soutien aux filières (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up).

Garantie Zéro pénalité pour les fournisseurs en cas de défaillance.:

**Pour en savoir + :** <https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-ile-de-france-lance-un-plan-durgence-pour-les-entreprises>

[Brochure COVID-19 11 Réponses aux questions des entreprises franciliennes.pdf](#)

### ▪ **Le Ministère de l'Économie (fonds de solidarité)**

Annonce le 17 mars 2020 de la création d'un fonds de solidarité pour les plus petites entreprises à court de trésorerie. L'objectif annoncé dans cette déclaration est de créer un filet sécurité pour tous : 1 500 € d'aide rapide, simple, automatique sur simple déclaration. Ces 1 500 € devraient être versés par la Direction générale des finances publiques. Les entrepreneurs, commerçants et artisans seront éligibles à ce fonds.

Concernant les créations postérieures à mars 2019, c'est le CA mensuel moyen depuis la création qui sera pris en compte. C'est en NB dans la rubrique conditions pour bénéficier de l'aide.

**Pour en savoir + :** <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

[Brochure COVID-19 Fiches pratiques sur les mesures de soutien.pdf](#)

[Brochure COVID-19 Fonds de solidarité Démarches.pdf](#)

▪ **Ministère du Travail (activité partielle)**

La crise épidémique liée au coronavirus peut faire varier l'activité d'une entreprise à la baisse. Face à cette situation, elle peut envisager d'avoir recours à l'activité partielle. Le ministère du travail a décidé d'accorder aux entreprises un délai de 30 jours pour déposer leur demande d'activité partielle, avec effet rétroactif. Le seuil haut de salaire pris en charge dans l'indemnisation a également été relevé.

Effectuez vos démarches en ligne : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

Pour les relations entreprises-salariés, les réponses du ministère du travail aux questions éventuelles de maintien, reprises d'activités ou sécurité au travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

**Pour en savoir + :** [Brochure COVID-19 Activité partielle et Coronavirus : Notice Technique.Pdf](#)

▪ **Urssaf et services des impôts (report des cotisations et impôts dû en mars)**

Les indépendants et non-salariés peuvent avoir des reports d'échéance jusqu'au 5 avril pour certains statuts (précisions des dates sur le site du [ministère de l'économie](#)).

Report des cotisations et impôts dû en mars

**Plus en savoir + :** [CMA](#) ; [CAPEB](#)

Certaines entreprises peuvent avoir également des reports sur leurs impôts des sociétés. Echelonnement de vos charges fiscales, la mesure est gérée par votre SIE (Service des Impôts des Entreprises). Elle est expliquée sur le [site dédié](#).

Le formulaire simplifié à envoyer à votre SIE est disponible [ici](#).

En cas de question plus spécifique, je vous invite à prendre contact directement avec votre Service des Impôts des Entreprises (SIE) coordonnées disponibles [ici](#).

Il est possible de se faire [rembourser les échéances de mars déjà payées](#).

**Pour en savoir + :** contactez votre centre URSSAF :

- en appelant le 3957 et sélectionner le choix 3 « effectuer une demande de délai, de remise ou de remboursement »,
- [en ligne](#) et utiliser le menu « Demande de délais ».

▪ **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)**

La CMA95 reste à votre service et répond à toutes vos questions :

[info.covid19@cma95.fr](mailto:info.covid19@cma95.fr) (appui aux entreprises)

[ima.covid19@cma95.fr](mailto:ima.covid19@cma95.fr) (pour les questions CFA)

Pour les entreprises les plus en difficulté, vous pouvez appeler leur numéro d'urgence

Tel : 01 34 35 80 38 (ligne ouverte de 9h à 13h et de 14h à 17h30)

Consultez les mesures de soutien aux entreprises annoncées par le Gouvernement

**Pour en savoir + :** [CMA](#)

▪ **Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)**

Toutes les informations relatives au virus et à sa gestion dans les entreprises ainsi que les consignes et autres recommandations faites par le Gouvernement.

Tel : 01 34 32 33 66

[capeb.gc@capeb-grandecouronne.fr](mailto:capeb.gc@capeb-grandecouronne.fr)

Pour en savoir + : [CAPEB](#)

▪ **Banque de France (médiation du crédit)**

Cette médiation s'adresse à toute entreprise en **recherche de fonds propres** ou confrontée à un **refus de financement bancaire ou d'assurance-crédit**. La saisine du médiateur est confidentielle et gratuite, et elle s'effectue en ligne sur le site dédié. Vous serez contacté sous 48 heures par la médiation départementale qui recherche une solution avec les banques lorsque le dossier est éligible.

Pour en savoir + : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Site de la banque de France : <https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus>

▪ **La médiation des entreprises (médiation clients et fournisseurs)**

Cette médiation s'adresse à toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur, confrontée à un **différend avec un client ou fournisseur**, qu'il soit privé ou public. Le médiateur est un facilitateur neutre, impartial et indépendant, qui aide les parties à trouver ensemble une solution amiable de résolution du conflit les opposant. Le processus s'effectue en toute confidentialité, gratuitement et de façon rapide. La saisine du médiateur s'effectue en ligne sur le site dédié.

Pour en savoir + : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

▪ **Assurances**

Il faut que vous regardiez au cas par cas vos contrats afin de voir ce que vous pouvez faire.

**Le gouvernement accompagnera au mieux les entreprises, il faut absolument faire les demandes auprès des services de l'état pour bénéficier de l'accompagnement.**

## ⇒ Solliciter de l'aide

Si vous êtes actuellement impacté et souhaitez notre aide

Contact : [conseil.economique@ville-argenteuil.fr](mailto:conseil.economique@ville-argenteuil.fr)

- **CCI Val d'Oise**

Restons confinés mais pas isolés !

La communauté des entreprises du #Madein95 met en place une chaîne de solidarité pour rapprocher les entreprises du territoire afin de trouver ensemble des solutions, des réponses et de l'aide.

Pour en savoir + : <https://bit.ly/madein95>

## ⇒ Proposer son aide

Si vous souhaitez apporter votre aide : matériels en stock (masques, gants...) ; fabrication de gel hydroalcoolique, livraison...

Contact : [conseil.economique@ville-argenteuil.fr](mailto:conseil.economique@ville-argenteuil.fr)

# URGENT - APPEL A PRODUCTION DE GEL HYDROALCOOLIQUE

Dans le cadre, de notre partenariat avec la Cosmetic Valley, cette dernière est missionnée par les hôpitaux, les collectivités et établissements industriels pour collecter et coordonner les initiatives de production, conditionnement et distribution de gel hydroalcoolique en tenant compte de l'arrêté du 13 mars 2020.

- **Vous êtes capable de produire ce désinfectant ?**
- **Vous êtes capable de conditionner ?**
- **Vous pouvez fournir l'une ou les matières premières suivantes :**
  - Ethanol absolu dénaturé
  - Glycérine
  - Acide poly acrylamidomethyl propane sulfonique neutralise partiellement à l'ammoniaque et hautement réticule
  - Eau désionisée microbiologiquement propre Q.S.P
- **Vous pouvez fournir des articles de conditionnement ?**
- **Vous pouvez assurer la logistique et la distribution ?**

Acteurs de la Cosmetic Valley, soyons solidaires et réactifs ☞ <https://lnkd.in/gMC8kkm>  
Nathalie Simonin - [nsimonin@cosmetic-valley.com](mailto:nsimonin@cosmetic-valley.com)  
**#MadeInFrance #Innovation #Covid19 #Coronavirus**

**Plateforme de solidarité COSMETIC VALLEY**

**Contact : Soline Godet : Tel 06 74 86 90 90**

**Courriel : [sgodet@cosmetic-valley.com](mailto:sgodet@cosmetic-valley.com) - [www.cosmetic-valley.com](http://www.cosmetic-valley.com)**

D'autres plateformes : **Plateforme IMPACT+ : <http://www.cosm-impact.com>**

**Pour en savoir + : [BROCHURE COSMETIC VALLEY - appel à production de gel hydro-alcoolique auprès de la filière cosmétique française\(2\).pdf](#)**

## StopCOVID-19

Une plateforme en ligne développée par Mirakl et soutenue par le Ministère de l'Économie et des Finances a été mise en place

StopCOVID19.fr permettant à des fabricants spécialisés dans la fabrication de produits et de matériel de première nécessité, des distributeurs et des sous-traitants de les commercialiser auprès des professionnels de santé et des institutions publiques engagés dans la lutte contre le COVID-19.

**Pour en savoir + : Plateforme gouvernementale Stopcovid19 : <https://stopcovid19.fr>**